



Saisine intersyndicale sur le PCA et les JT communs dans le Réseau France 3

Monsieur le Directeur du Réseau France 3,

Dans le cadre de l'Accord de Groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social, et afin d'anticiper un conflit collectif, les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ, SUD vous demandent d'organiser une réunion dans les délais prévus par l'Accord afin d'évoquer les problématiques des JT mutualisés et des plans de continuité d'activité qui ont été imposés dans le réseau France 3.

L'annonce brutale de la mise en place des JT grande région et de la suspension de la quasi-totalité des émissions hors JT provoquent l'incompréhension générale dans le réseau régional, tant du côté des salariés et de leurs représentants que du côté des représentants de la direction.

Nombreux rédacteurs en chefs, responsables de centre, directeurs régionaux et même DRH déplorent de ne pas avoir été consultés sur la mise en place des mesures imposées.

De leur côté, les organisations syndicales s'indignent de l'absence de dialogue social de proximité et de l'injonction de mettre en œuvre des PCA, élaborés unilatéralement par la direction et qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation des risques par antenne en amont, contrairement aux exigences du « protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise ».

Pour corriger ces manquements, retrouver une situation sereine et des conditions de travail acceptables, nous demandons que :

- 1) le choix de mutualiser les JT, de poursuivre ou non l'activité des locales, de stopper la fabrication de certaines émissions ou captations sportives soient laissés à la main des directions régionales, en concertation avec les managers de proximité et les représentants de proximité
- 2) les PCA soient discutés avec les acteurs locaux de la santé et faire l'objet d'une évaluation des risques, en tenant compte des mesures déjà mises en œuvre à FTV depuis le début de la crise sanitaire

- 3) l'évaluation des risques tiennent compte des risques psychosociaux pour les salariés qui se retrouvent privés d'activité, pour les salariés en télétravail dont les conditions de travail sont dégradées mais aussi pour les salariés sur site qui peuvent être amenés à pallier le manque de personnel.

- 4) les élus de la CSSCT du réseau soient pleinement associés à la réunion que vous convoquerez dans les meilleurs délais.

Paris, le 11 janvier 2022

Pour la CFDT



Pour la CGT

Daniilo COMMODI DSC



Pour FO

Bruno Demange, DSC



Pour le SNJ

Raoul Advocat - DSC



Pour SUD

Jean-Yves Olivier DS réseau

